

PIECES À JOINDRE À VOTRE DOSSIER

pour votre demande de subvention au titre du FIPD vidéoprotection

Dossier à renvoyer à l'adresse suivante :

Préfecture des Yvelines
A l'attention de Mme RENEUVE
Cabinet du Préfet
Bureau de la sécurité intérieure
1, rue Jean Houdon
78 010 Versailles Cedex

L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS DOIT ÊTRE TRANSMIS EN 4 EXEMPLAIRES

- Lettre d'intention du maire dans laquelle les actions de tranquillité publique doivent être ciblées dans le cadre de votre demande de vidéoprotection.
Vous indiquerez notamment si un CLSPD est actif ainsi qu'une mention par laquelle le porteur s'engage à évaluer le dispositif de vidéoprotection à l'issue de son installation en particulier l'impact sur la malveillance.
- La copie de la demande d'autorisation pour les projets relevant de la loi 95-73
- Fiche de synthèse vidéoprotection
- Fiche descriptive de l'action
- Délibération du conseil compétent (municipal, général, régional ou d'administration)
- Engagement du maître d'ouvrage : plan de financement de l'action, capacité financière du maître d'ouvrage, et éventuellement les autres subventions sollicitées
- Devis d'entreprise
- Description du dispositif technique
- Plan d'implantation des caméras : positionnement, finalités, création ou extension du dispositif...
- Caractéristiques du centre de supervision urbain (CSU) : coût du mobilier, coût des aménagements, descriptif des actions de formation prévues et leur coût détaillé
- Fiche technique par caméra et mode de transmission : coûts des caméras, logiciels, coûts de connexions, main d'œuvre, coûts détaillés de génie civil ou de transmission par d'autres modes (ADSL, Hertzien,)
- Déport avec le commissariat (coût du raccordement)
- Autorisation préfectorale d'installation des caméras (arrêté délivré par le bureau de la police administrative)
- Formulaire CERFA 12456*05

En cas de modification du projet après son dépôt, je vous remercie de bien vouloir me faire parvenir les documents modifiés dans les plus brefs délais.

Aucune facture acquittée ne sera subventionnée.